

Comme tous les agents du groupe Engie, les salariés de GRTgaz sont impactés par les dispositions du projet de loi Pacte (article 52) visant à permettre à l'État de céder l'intégralité du capital qu'il détient encore dans Engie à des capitaux privés. Mais ils sont aussi impactés par une disposition propre à GRTgaz qui figure au même article.

Explications.

### **L'ABANDON POSSIBLE DE TOUTE PARTICIPATION DE L'ÉTAT DANS LE GROUPE ENGIE**

L'article 52 supprime purement et simplement la règle selon laquelle l'État doit détenir 33 % des droits de vote (initialement 33 % du capital).

Il s'agit là d'un nouveau reniement des pouvoirs publics :

- en 2004, ils avaient promis, lors de la transformation de Gaz de France en société anonyme que cette entreprise ne serait jamais privatisée ;
- à peine, deux ans après, ils juraient que le maintien du tiers du capital était indispensable pour protéger les actifs.
- En 2014, ils transforment, en catimini, la règle de 33 % du capital en 33 % du droit de vote ; ce qui minore la part du capital public compte tenu de l'existence de droits de vote double.
- Aujourd'hui, ils disent que cette disposition est inutile tout en indiquant que l'État n'envisage pas de céder ses parts « rapidement ».

Tout cela est d'une mauvaise foi qui ne trompera que ceux qui veulent bien l'être !

FO Énergie et Mines a immédiatement dénoncé cet abandon par l'État d'une énergie pourtant nécessaire à la transition énergétique.

Et contrairement à ce qu'on veut nous faire croire, ce n'est pas la « golden share » ou « action spécifique » qui protégera les salariés et les consommateurs de gaz.

Le Gouvernement le reconnaît d'ailleurs dans l'étude d'impact qui accompagne le projet de loi.

En effet, l'État prétend justifier la suppression de la règle du tiers du capital par le fait que « cela empêche de facto la réalisation d'une augmentation du capital de l'entreprise, (...) alors même qu'une telle augmentation de capital pourrait s'avérer nécessaire (...) **pour faire obstacle à d'éventuelles OPA hostiles** » (p.446).

**Cet aveu est grave.** Il montre bien que la prétendue protection constituée par l'action spécifique n'est que du vent, car sinon l'État pourrait, par définition, s'opposer à une OPA hostile, sans qu'il soit nécessaire d'augmenter le capital !

## **LA POSSIBILITÉ POUR ENGIE DE POURSUIVRE SON DÉSENGAGEMENT DE GRTGAZ ET DEMAIN ?**

Lors de la loi de privatisation de Gaz de France, il avait été prévu une disposition (actuel article L.111-49 du Code de l'Énergie), selon laquelle le capital de GRTgaz ne pouvait « être détenu que par GDF-Suez, l'État ou une entreprise du secteur public ». C'est dans ce cadre qu'en 2011, le capital de GRTgaz a été ouvert à un consortium public composé de CNP Assurances, CDC Infrastructure et la Caisse des Dépôts, Engie conservant 75 % du capital de GRTgaz.

Le projet de loi Pacte à travers ce même article 52 prévoit que cet article est également modifié.

Dorénavant le capital de GRTgaz devra être détenu « majoritairement » (et non plus exclusivement) par GDF-Suez (le terme Engie n'étant pas utilisé dans le texte en ligne sur Légifrance...), l'État et une entreprise du secteur public ». Comme le dit pudiquement l'étude d'impact, cette option combine « augmentation de la flexibilité pour les actionnaires actuels et maintien d'un contrôle conjoint pour ces mêmes actionnaires ».

C'est donc une porte ouverte vers encore plus de privatisation dans le secteur du gaz. Totalement inacceptable pour FO, car ces infrastructures sont stratégiques pour notre pays !

L'étude d'impact note que le Gouvernement a renoncé à supprimer toute condition de détention dans GRTgaz, car « elle est susceptible de susciter de vives oppositions syndicales ou politiques ». Pour une fois qu'ils sont à l'écoute des syndicats...

Pour autant, personne n'est naïf. Et ce n'est pas parce que le Gouvernement a renoncé à aller encore plus loin que ce projet est moins inacceptable. Il reste et il demeure mauvais pour le service public et FO en demande le retrait.

Et puis, après GRTgaz, qui sera la prochaine victime ? GRDF ? Et quid de Storengy et d'Elengy ? Le risque est évidemment grand que tout le patrimoine gazier soit bradé.

**Plus que jamais, FO Énergie et Mines demande une réorientation de la politique énergétique tournant le dos au tout marché et à la privatisation de notre service public.**